

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2017

COMPETENCE DE L'AGGLOMERATION EN MATIERE DE PLANIFICATION PLUi :

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis défavorable à la prise de compétence par la nouvelle Communauté d'Agglomération en matière de Plan Local d'Urbanisme.

CHOIX DES ENTREPRISES – CONSTRUCTION DES LOCAUX COMMERCIAUX :

Une consultation a été faite pour les différents lots concernant la construction des locaux commerciaux. Après avoir pris connaissance des différentes offres, le conseil municipal donne un avis favorable au choix des entreprises suivantes :

- Lot maçonnerie : entreprise GRANGIER Paul du Puy en Velay
- Lot charpente couverture zinguerie : entreprise PAGES de Saint Hostien
- Lots menuiseries intérieures et menuiseries extérieures alu : entreprise CHAPUIS du Puy en Velay
- Lot isolation plâtrerie peinture : entreprise BOULON de Blavozy
- Lot carrelage faïence : entreprise ASTRUC de Brives Charensac
- Lot plomberie sanitaire : entreprise CROZE de Brives Charensac
- Lot électricité chauffage électrique entreprise MARCON élec de Blavozy

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL :

Suite à l'offre d'emploi et à la réorganisation des services du secrétariat de mairie, le conseil municipal décide de la création d'un poste d'attaché territorial d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures à compter du 1^{er} mai 2017.

PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES ET SORTIES CULTURELLES :

Le conseil municipal décide de la reconduction des aides aux voyages et sorties culturelles organisés par les établissements du cycle secondaire au profit des enfants domiciliés sur la commune, soit :

- 4.50 € par jour et par enfant pour un séjour avec hébergement de 5 jours et plus
- 3.50 € par jour et par enfant pour un séjour avec hébergement de moins de 5 jours

Les aides seront versées à la fin du séjour directement aux établissements organisateurs.

REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE :

Pour améliorer l'accueil de la population au secrétariat de mairie, le conseil municipal donne un avis favorable à l'aménagement de l'ancienne bibliothèque qui permettrait un accueil au rez-de-chaussée. Pour mener à bien ces travaux, il confie cette mission au cabinet Encrage Architecture, M. Laurent JOUVE à Saint Germain Laprade.

DENOMINATION DES RUES :

Il appartient au conseil municipal de choisir le nom des rues aussi, le conseil municipal donne un avis favorable à la proposition de Maire pour les dénominations suivantes :

- Rue Vallon du Suc
- Rue pied de la Garde
- Rue des chênes

De plus, le conseil municipal effectue le rappel de toutes les rues du quartier des Salins qui n'ont pas été prises en compte par tous les établissements destinataires.

AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE CONVIVIALITE ET DE 3 LOGEMENTS DANS L'ANCIEN PRESBYTERE – CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE - AVENANTS :

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de deux avenants concernant le lot électricité détenu par l'entreprise FRAISSE :

- L'un pour la médiathèque d'un montant H.T. de 2 242 €
- L'autre pour la salle de convivialité d'un montant H.T. de 888 €

Ces travaux supplémentaires consistent essentiellement à la pose de nouvelles prises, de spots encastrés et de différents câbles d'alimentation.

DELEGUES DU SIVOM « DE FLEUVE EN VALLEES » :

Le conseil municipal désigne Mme PRADINES Laëtitia comme délégué au SIVOM « De Fleuve en Vallées » en remplacement de Mme SIMON Christine.

GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE RETENIR UNE PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS :

Il est imposé aux personnes publiques de recevoir par voie électronique les candidatures et les offres des entreprises soumissionnaires pour tout marché public d'un montant de 90 000 € H.T.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale propose de réitérer la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation desdits marchés.

Le conseil municipal donne un avis favorable au renouvellement de la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue d'obtenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics proposée par le CDG 43.

BAIL A CONSTRUCTION – SECTEUR LES RIOUX :

Le conseil municipal donne un avis favorable à la signature d'un bail à construction concernant la mise à disposition de l'OPAC 43 du foncier nécessaire à la construction de 10 logements locatifs au lieu-dit « Les Rioux ». L'OPAC 43 versera à la commune un « droit d'entrée au bail » d'un montant de 17 139 € correspondant à sa participation au coût de terrassement, maîtrise d'œuvre et aménagement de 10 places de parking réalisées par la commune.

LOCATION APPARTEMENT RUE DE L'ASSEMBLEE :

Le maire informe de la vacance de l'appartement situé rue de l'Assemblée =, le conseil municipal le charge de la remise en location à partir du 1^{er} mars 2017.